

par leurs cultures céréales. Ils comprennent fort bien ce que leur intérêt demande, aussi les maladies jusqu'à présent n'ont-elles pu s'introduire dans leurs troupeaux. A l'égard de l'envoi en question, je mets sous ce pli des affidavits de MM. Gordon, Ironsides et Baird; je puis, au besoin, m'en procurer de chacun des fermiers qui ont vendu les animaux à MM. Gordon et Ironsides. Si vous voulez avoir quelque idée des bêtes à cornes que produit cette région, voici des chiffres que j'ai recueillis dans ce voyage:—

1 taurillon, âgé de 2 ans 9 mois,	1,560 livres.
1 " " 3 " 9 "	2,072 "
1 vache, âgée de 8 "	1,750 "
1 génisse " 2 "	1,340 "

En conclusion, mon opinion, ma conviction bien fixée, est qu'il n'existe pas ici de maladie contagieuse, qu'il n'en existait point parmi les animaux expédiés, et que les rapports, les bruits contraires diffament tout bonnement notre bétail et notre province.

Je suis, etc.,

D. H. McFADDEN, M.V.,

*Inspecteur.*

Je, James T. Gordon, (de la maison Gordon et Ironsides, expéditeurs de bétail), de Pilot-Mound, comté de Rock-Lake, province du Manitoba, déclare ici solennellement que je réside à Pilot-Mound depuis sept ans, pendant lesquels j'y ai exercé le commerce de bestiaux; que durant ce temps je n'ai jamais découvert de maladie parmi les animaux achetés par moi dans cette localité ou d'autres localités de la province, et que je crois véritablement qu'il serait impossible de trouver ailleurs des bestiaux plus sains qu'ici; que, conjointement avec M. R. Ironsides, de Manitou, la maison d'ici a expédié de Pilot-Mound et de Manitou, le 4 mai 1893, deux cent cinquante têtes de bétail, des plus belles et des plus saines qui soient jamais sorties de cette province; que j'ai accompagné cette expédition jusqu'à la cité de Winnipeg, et qu'à leur départ de cette ville pour Montréal, tous les animaux étaient en excellent état.

Déclaré devant moi, à Pilot-Mound, }  
ce 5<sup>e</sup> jour de juin 1893. }  
N. McDougall, }  
Commissaire, cour B. R. }

J. T. GORDON.

Je, James B. Baird, de la société Baird frères, du village de Pilot-Mound, comté de Rock-Lake, province du Manitoba, déclare ici solennellement que je demeure à Pilot-Mound depuis sept ans; que depuis trois ans j'achète des animaux de boucherie; que durant ce temps je n'ai pas eu connaissance de maladie parmi le bétail de ce comté, et que je suis convaincu qu'il n'en existe pas de plus sain dans cette région de l'Ouest.

Déclaré devant moi, à Pilot-Mound, dans le }  
comté de Rock-Lake, ce 5<sup>e</sup> jour de juin }  
1893. }  
N. McDougall, }  
Commissaire, etc. }

JAS. B. BAIRD.

Je, Robert Ironsides (de la maison Gordon et Ironsides, expéditeurs de bestiaux), du village du Manitou, comté de Dufferin, province du Manitoba, déclare solennellement que je demeure à Manitou depuis plus de sept ans, pendant lesquels j'ai fait le commerce de bétail; que durant ce temps je n'ai eu connaissance d'aucun cas de maladie parmi les animaux achetés par moi, et que je crois réellement qu'il était impossible de s'en procurer de plus sains; que, conjointement avec M. J. T. Gordon, de Pilot-Mound, notre maison a, le 4 mai 1893, expédié de Pilot-Mound et de Manitou deux